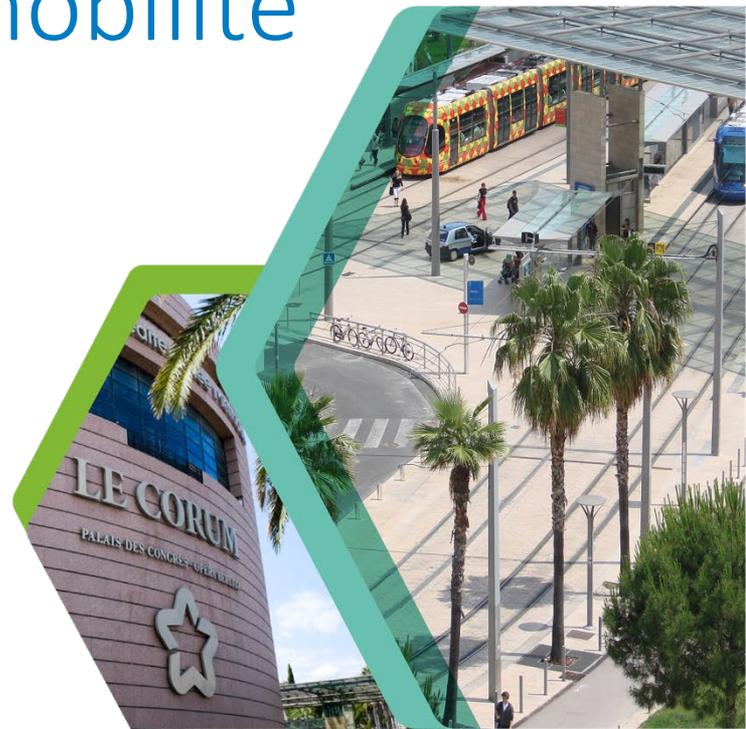


Le pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité

Introduction





Historique et contexte de rédaction



Le pacte : une démarche nationale



Les déclinaisons locales

Historique et contexte de création

01

- Introduction
- La convention d'engagement volontaire de 2009
- Le contexte législatif et réglementaire

La Convention d'engagement volontaire de 2009

Convention d'engagement volontaire signée en 2009 par l'Etat, l'ADF, les représentants de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux publics **puis déclinée dans 57 départements**

Engagements :

- Préserver les ressources non renouvelable (réemploi et recyclage)
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels
- Réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie
- Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement
- Accroître la performance environnementale des entreprises et de la route
- Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux
- Participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation
- Adopter un nouveau mode de partenariat : vers un institut Français de la Route et des Infrastructures de transport
- Promotion auprès des acteurs concernés et déclinaisons locale des engagements



Le contexte législatif et réglementaire

Ce pacte d'engagement

- **S'appuie sur les dispositions :**
 - De la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte
 - De la Loi d'Orientation sur les Mobilités
 - De la Stratégie Nationale Bas carbone
 - De la loi sur l'Économie circulaire
- **Anticipe certaines propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat**
- **S'inscrit dans les orientations du plan « France Relance »**
- **Se substitue à la Convention d'Engagement Volontaire de 2009**

Le pacte : une démarche nationale

02

- Trois axes majeurs et quatre voies de mise en œuvre
- Les signataires nationaux
- Lancement d'une dynamique
- Les 13 actions du pacte national

Trois axes majeurs et quatre voies de mise en œuvre

- **Des infrastructures inscrites dans les transitions climatique et écologique**
 - Développer une infrastructure bas-carbone
 - Intégrer les infrastructures à leur environnement
 - Adapter les infrastructures au changement climatique
 - Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre
- **Des infrastructures inscrites dans la transition numérique**
 - Développer des infrastructures génératrices de données
 - Faire des infrastructures de véritables espaces numériques
 - Numériser les infrastructures et les métiers
- **Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens**
 - Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité
 - Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens
 - Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs
- **Adapter les formations** pour répondre aux besoins de compétence
- Mettre en place une **gestion patrimoniale des infrastructures**
- **Libérer l'innovation** dans les infrastructures
- Un mode de **travail partenarial et collaboratif**

Cérémonie de signature du pacte d'engagement organisée le 20 janvier 2021 à l'Hôtel de Roquelaure



Les signataires nationaux

26 signataires nationaux



Les 13 actions du pacte national

- **Recycler 100 % des produits de déconstruction** générés annuellement par les infrastructures à l'échelle nationale
- Réaliser **80 % des enrobés courants à moins de 150°C**
- Construire et mettre en œuvre une méthodologie permettant l'**évaluation des émissions de GES** générées dans le cadre d'une politique de gestion d'un patrimoine routier
- Poursuivre l'**organisation du prix Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage** et élargir les parties prenantes et les thématiques
- Lancer un projet de recherche national et collaboratif sur la **résilience des infrastructures**
- Mettre en place une structure collaborative et partenariale pour le développement d'une doctrine technique sur le **jumeau numérique**
- Engager un travail de **révision des documents techniques** de conception routière, en vue d'un meilleur **partage de l'espace public entre les modes**
- Développer et mettre en œuvre une méthodologie permettant l'**association de la société civile et des usagers**
- Tendre vers le **zéro accident sur les chantiers** et réduire le nombre de chantiers sous circulation
- **Adapter les formations** aux enjeux posés par ces transitions
- Participer à l'**Observatoire national de la route (ONR)**
- Participer aux **appels à projets d'innovation** du secteur
- **Décliner territorialement** ce pacte d'engagement

Les déclinaisons locales

03

- Pourquoi une déclinaison locale ?
- Qui peut signer ?
- Comment ?
- Les 24 déclinaisons signées
- Les partenaires signataires
- Exemples d'engagements

Pourquoi une déclinaison locale ?

- **Engager l'ensemble des territoires dans une démarche vertueuse**
- **Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif au niveau local**
- **Décliner les engagements nationaux au niveau local, lieu de réalisation des opérations, en s'appuyant sur :**
 - La dynamique locale existante
 - Le levier de la commande publique
- **Adapter les objectifs pour répondre aux enjeux spécifiques à chaque territoire**

Qui peut signer ?

- **Services de l'État** (Préfecture, DREAL, DDT, DIR, ...);
- **Collectivités locales** (Conseil régional, conseil départemental, EPCI, Villes, EPT, ...);
- **Fédérations professionnelles locales** (FRTP, Routes de France régionaux, Terrassiers ...);
- **Acteurs de l'ingénierie** (Cerema, Syntec-Ingénierie, CINOVA, Agence Technique Départementale, ...);
- **Acteurs institutionnels présents localement** (VNF, ADEME, CNFPT, ...);
- **Associations locales**

Comment ?

- **S'appuyer sur l'annexe 3 du pacte d'engagement, cadre-type d'une déclinaison territoriale et les exemples de déclinaison**
- **S'inscrire dans la démarche nationale en reprenant tout ou partie des engagements définis**
- **Définir des actions et indicateurs à inscrire dans cette déclinaison**
- **Mettre en place une instance de suivi de la mise en œuvre de cette démarche et des rencontres régulières des acteurs pour :**
 - Faire le bilan des actions réalisées
 - Evaluer l'atteinte ou non des indicateurs fixés
 - Définir les nouvelles actions à mettre en place

Les 24 déclinaisons locales signées

- *Conseil départemental du **Vaucluse** – juin 2020 (CEV)*
- *Conseil départemental de **Loire-Atlantique** – juin 2022 (CEV)*
- Conseil départemental de l'**Hérault** – avril 2021
- Conseil départemental de la **Haute-Saône** – avril 2021
- **Montpellier Méditerranée Métropole** – septembre 2021
- **DIR Ouest & DREAL Bretagne** – février 2022
- Conseil départemental d'**Eure-et-Loir** – mars 2022
- **Châteauroux Métropole** – mars 2022
- **Toulouse Métropole** – avril 2022
- Métropole du Grand **Nancy** – septembre 2022
- Conseil départemental de **Saône-et-Loire** – septembre 2022
- Conseil départemental des **Côtes d'Armor** – octobre 2022
- **Rennes Métropole** – octobre 2022
- Conseil départemental de la **Marne** – octobre 2022
- Conseil départemental du **Puy-de-Dôme** – octobre 2022
- Conseil départemental de **Haute-Garonne** – décembre 2022
- Conseil départemental de l'**Oise**
- Conseil départemental de la **Somme** – janvier 2023
- Conseil départemental du **Doubs** – mars 2023
- Conseil départemental de l'**Allier** – juillet 2023
- Conseil départemental du **Pas-de-Calais** – octobre 2023
- **Brest Métropole** – octobre 2023
- Conseil départemental du **Rhône** – novembre 2023
- Conseil départemental de l'**Essonne** – février 2024

Les partenaires signataires

- Fédération régionale des travaux publics : 100 % (22)
- Routes de France : 100 % (22)
- Terrassiers de France : 27 % (6)
- SYNTEC-Ingénierie : 23 % (5)
- CINOV Ingénierie : 23 % (5)
- UNICEM : 18 % (4)
- Cerema : 14 % (3)
- Syndicat BTP : 14 % (3)
- Syndicat d'aménagement : 14 % (3)
- Syndicat des Eaux : 5 % (1)
- Syndicat Génie Civil : 5 % (1)
- Canalisateurs : 5 % (1)
- SNBPE : 5 % (1)
- UNEP : 5% (1)
- Syndicat Transports/Mobilités : 5% (1)

Les déclinaisons locales

- Amélioration des pratiques de **recyclage et de réutilisation** de matériaux locaux
 - Développement de nouvelles **solutions à faible impact environnemental** (abaissement de température, techniques à l'émulsion, retraitement en place, ...)
 - Caractérisation des **risques climatiques** du territoire
 - Déploiement de **bornes de recharge** et développement de procédés de production d'énergie par l'infrastructure
 - Réponse à l'ambition « **zéro artificialisation nette des sols** »
 - **Préservation de la biodiversité** dans les milieux naturels
 - Amélioration de la **sécurité routière** et sur les chantiers
 - Organiser des **rencontres annuelles** entre les acteurs locaux
 - Participer aux **appels à projets nationaux** sur l'innovation
- **Numérisation des infrastructures** et des métiers
 - Développement des pratiques du BIM en phase conception / maintenance
 - Optimisation des flux et du fonctionnement des engins sur les chantiers grâce au numérique
 - Optimisation de l'analyse des données et de leur partage, dans un objectif de développement de nouveaux services
 - **Adaptation des infrastructures** aux diverses formes de mobilité
 - Accessibilité des personnes, des usagers et des riverains
 - Prise en compte de l'ensemble des formes de mobilité (déploiement de pistes cyclables par exemple)
 - Renforcer la **politique d'innovation routière**, les expérimentations sur chantiers, favoriser l'ouverture à variantes

MERCI

